

Communes de CHAMPAGNY EN VANOISE et du PLANAY

*Projet d'aménagement hydroélectrique
du torrent du Reclard Aval*

Pièce PJ-32

**Profil en long du cours d'eau,
Plan des terrains submergés,
et plan des installations en rivière**

Selon l'article R-181-14 du code de l'environnement créé par le Décret n°2017-81



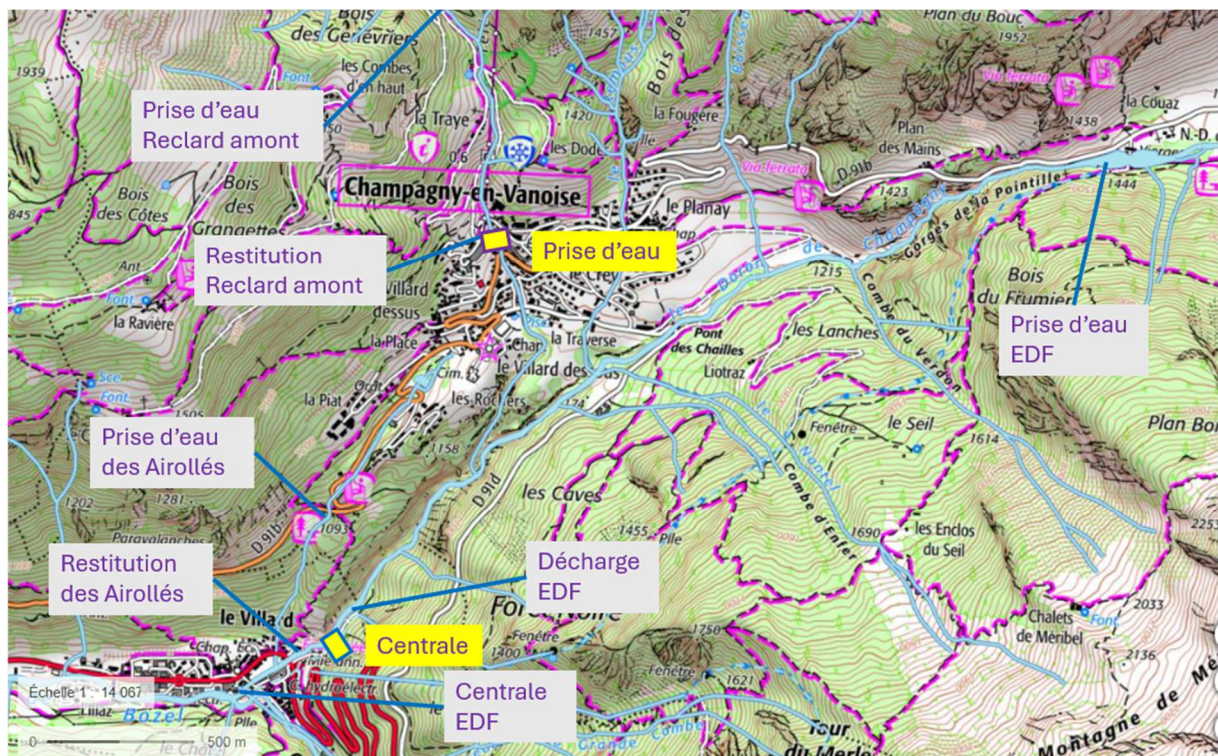
Table des matières

1. Ouvrages immédiatement à l'aval et l'amont ayant une influence hydraulique	2
2. Profil en long du torrent des Nants	3
3. Plan des terrains submergés	5
4. Plan des ouvrages et installations en rivière détaillés.....	5
4.1. Prise d'eau	5
4.2. Conduite de restitution.....	6

1. Ouvrages immédiatement à l'aval et l'amont ayant une influence hydraulique

L'ouvrage faisant office de prise d'eau se situe sur le canal de fuite de la centrale du Reclard amont existante.

La restitution se situe en amont de la restitution de la centrale des Airollés et entre la décharge et la centrale hydroélectrique EDF du Villard du Planay.



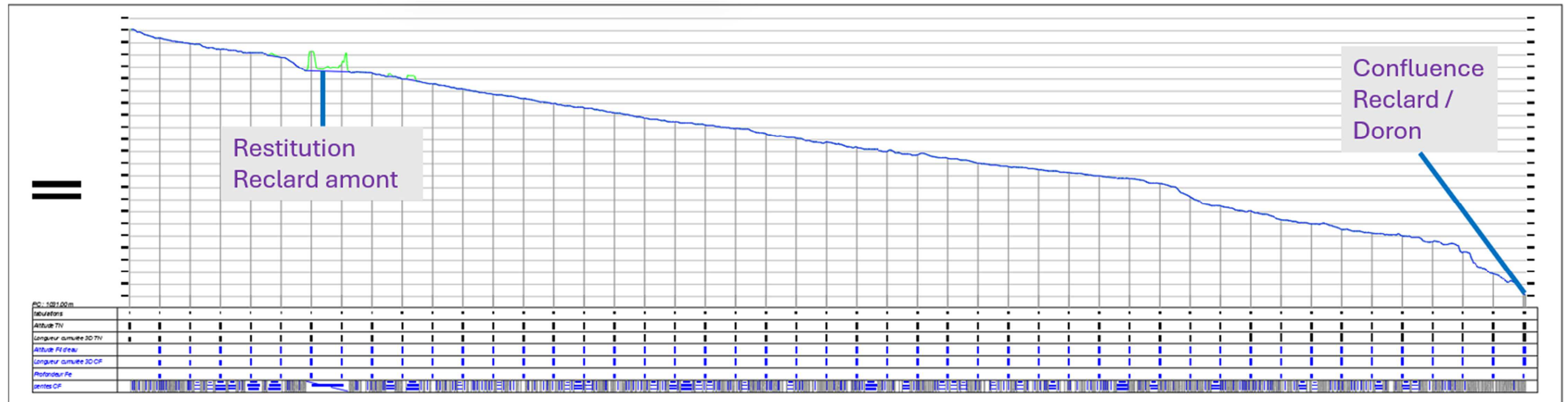


Figure 2: Profil en long du torrent du Reclard entre la restitution existante et a confluence avec le Doron de Champagny

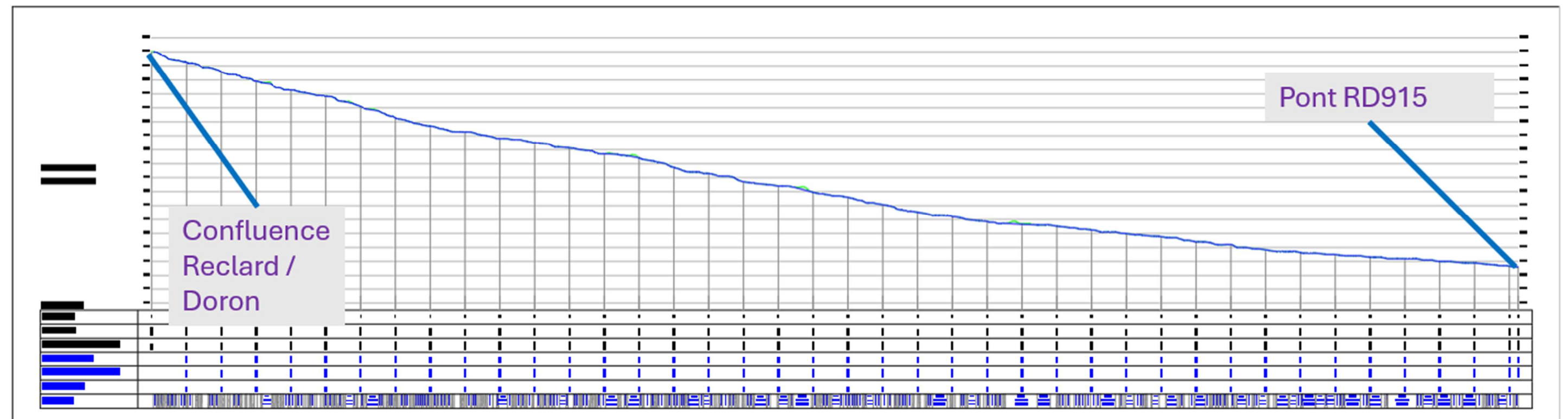


Figure 3: Profil en long du torrent du Doron de Champagny entre la confluence du Reclard et le pont de la RD915 au Villard du Planay

3. Plan des terrains submergés

L'ouvrage de prise d'eau étant situé sur le canal de restitution de la centrale existante, il n'y a pas de terrains submergés.

4. Plan des ouvrages et installations en rivière détaillés

4.1. Prise d'eau

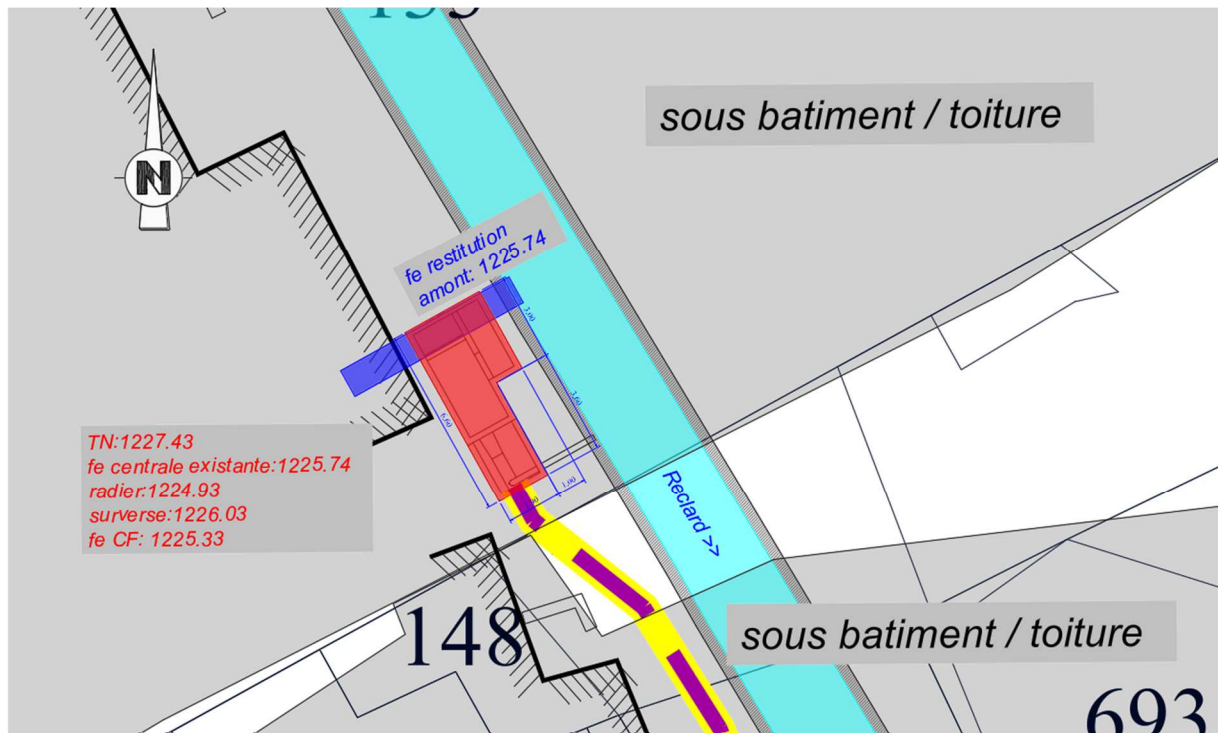


Figure 4: plan de masse de la prise d'eau

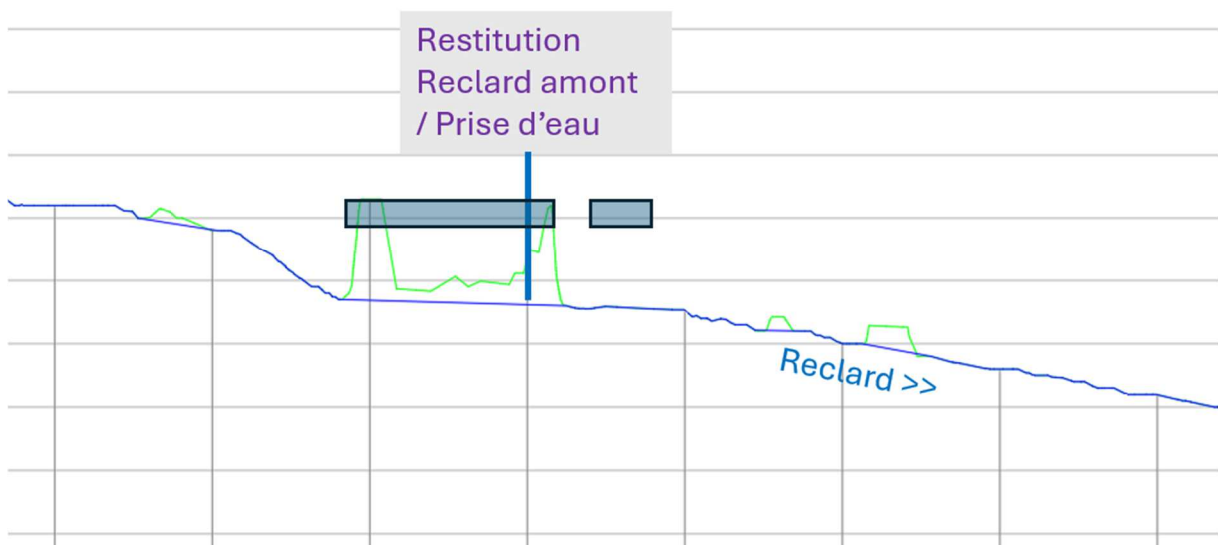


Figure 5: profil en long du torrent au niveau de la prise d'eau

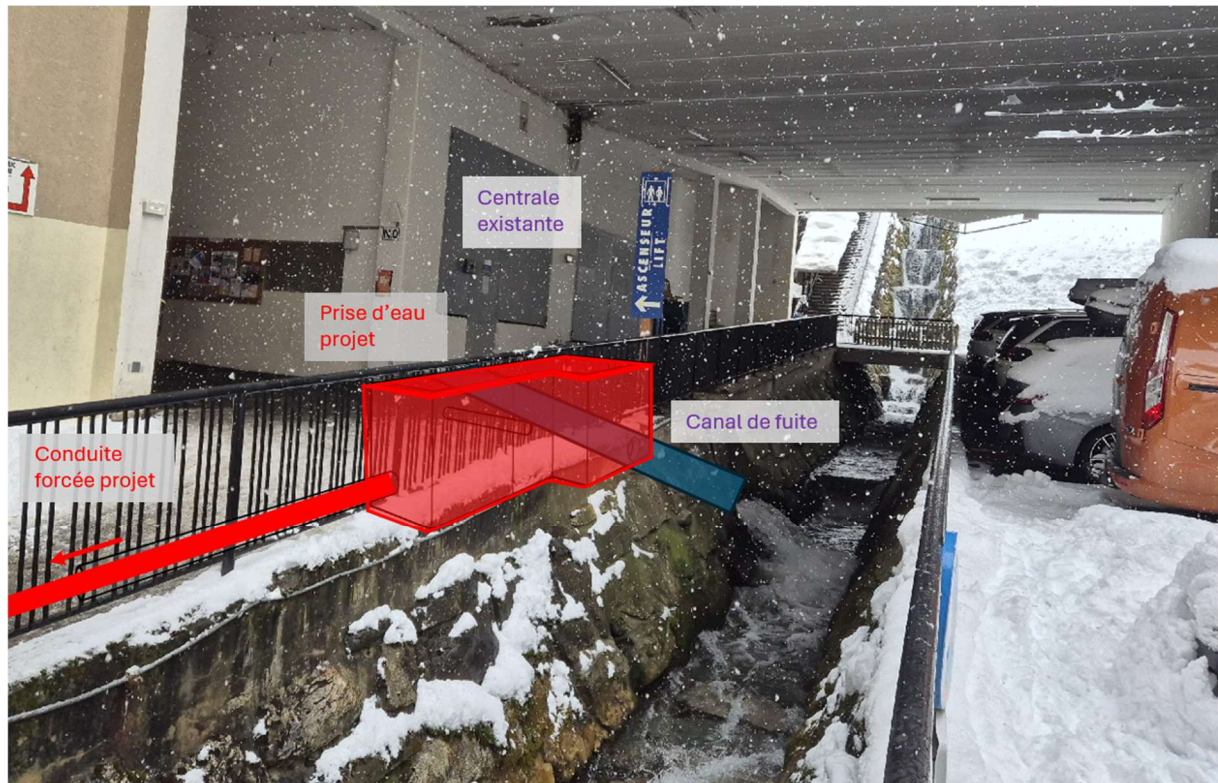


Figure 6: insertion graphique de la prise d'eau enterrée

4.2. Conduite de restitution

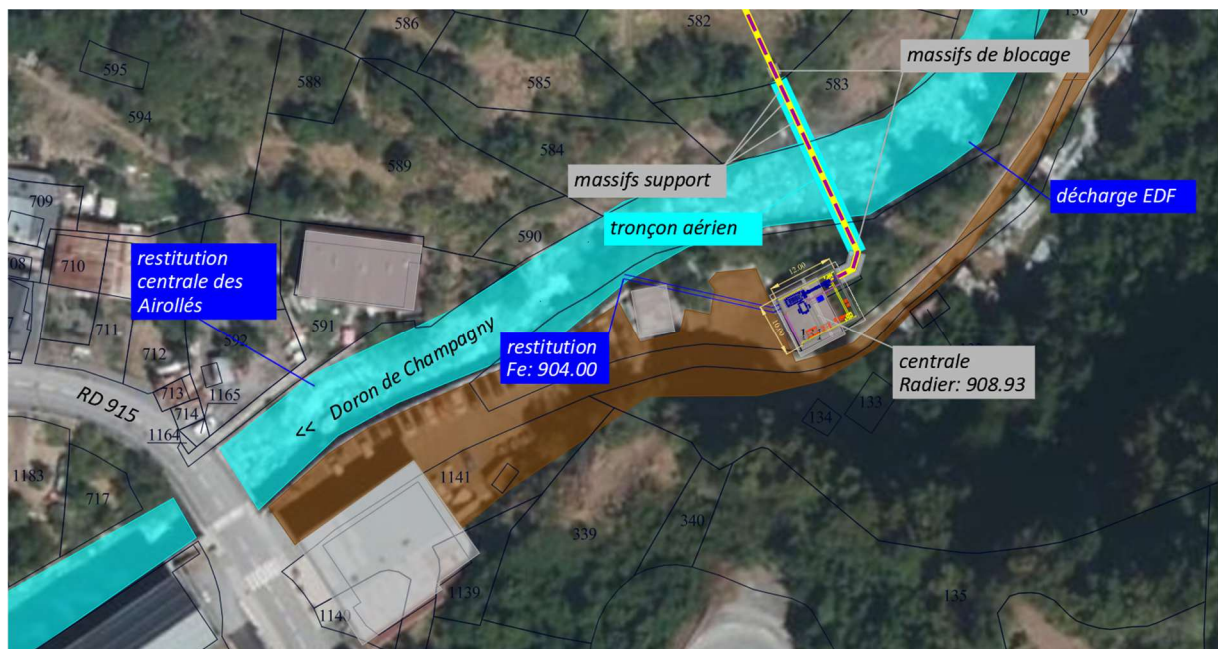


Figure 7: Vue en plan de la zone de restitution



Figure 8: photographie de la zone de restitution



Figure 9: photographie aérienne de la zone de restitution